

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 24 octobre 2024

Vélo14 – des subventions à l'achat d'un vélo musculaire pour les jeunes de 14 ans

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien du pouvoir d'achat des ménages lausannois et d'encouragement à la mobilité durable et pour répondre à la volonté de votre Conseil, la Municipalité complète son soutien à l'achat de vélo électrique par un soutien à l'achat de vélo non-électrique ou « musculaire ». Ce soutien, d'un montant de 300 francs, est destiné aux jeunes lausannoises et lausannois âgés de 14 ans, âge à partir duquel l'achat du premier vélo adulte est adéquat.

Les jeunes sont informés de cette subvention par un courrier envoyé le mois qui suit leur anniversaire. Ils et elles sont invités à retirer leur bon au guichet de l'unité Aides communales du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, place Chauderon 7, les mercredi après-midi.

Le bon se présente sous la forme d'une carte nominative à échanger ensuite dans un des 12 magasins partenaire pour acheter son vélo. Il est valable jusqu'à la veille des 16 ans du ou de la titulaire de la carte.

Dans le cadre de ce projet, la Ville collabore avec les magasins qui vendent des vélos musculaires sur le territoire communal. La liste est disponible sur la page internet et un flyer diffusé dès le début du mois de novembre 2024 aux jeunes Lausannoises et Lausannois nés en 2010.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

